marcotte
& ASSOCIÉS inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

MARINA DE SAUREL INC.

ÉTATS FINANCIERS
31 OCTOBRE 2023

26, pl. Charles-De Montmagny, bureau 200
Sorel-Tracy, QC, J3P 7E3

T **450.743.8495** . Sans frais **1 855 583.2846**
F **450 743.5979** . info@marcotteetassocies.ca

www.marcotteetassocies.ca

MARINA DE SAUREL INC.

ÉTATS FINANCIERS
31 OCTOBRE 2023

Table des matières

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 18
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Produits	19
Annexe B - Subventions	19

marcotte & ASSOCIÉS INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
MARINA DE SAUREL INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Marina de Saurel Inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 octobre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 octobre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcotte et Associés inc. [1]

Sorel-Tracy, le 25 janvier 2024

[1] Par CPA auditrice, permis de CPA nº A134997

MARINA DE SAUREL INC.
RÉSULTATS
Exercice terminé le 31 octobre 2023

	2023	2022
	$	$
PRODUITS (annexe A)	**1 945 855**	1 929 840
SUBVENTIONS (annexe B)	**4 231**	6 645
	1 950 086	1 936 485
CHARGES		
Coût des produits vendus	**757 610**	861 735
Salaires et charges sociales	**397 653**	367 859
Activités sociales	**25 743**	7 314
Assurances	**29 920**	33 429
Créances douteuses et irrécouvrables	**1 500**	175
Energie	**20 039**	21 276
Entretien et réparations	**113 357**	91 080
Fournitures de bureau et papeterie	**5 651**	5 915
Frais de déplacements	**1 689**	2 437
Honoraires professionnels	**10 650**	15 992
Loyer	**7 200**	1 800
Publicité et promotion	**7 228**	4 275
Taxes d'affaires et permis	**11 591**	15 104
Tenue de livres	**6 500**	4 535
Télécommunications	**13 186**	12 671
Uniformes	**11 173**	2 867
Intérêts et frais bancaires	**5 263**	6 583
Frais de carte de crédit	**30 543**	36 939
Intérêts de la dette à long terme	**62 028**	67 511
Amortissement des immobilisations corporelles	**333 802**	288 277
	1 852 326	1 847 774
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**97 760**	88 711

MARINA DE SAUREL INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 octobre 2023

	2023	2022
	$	$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**1 401 284**	1 312 573
Excédent des produits sur les charges	**97 760**	88 711
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 499 044**	1 401 284

MARINA DE SAUREL INC.

BILAN

31 octobre 2023

	2023	2022
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**489 166**	611 542
Créances (note 3)	**16 081**	23 849
Subvention à recevoir	**10 180**	-
Stocks (note 4)	**98 486**	76 401
Frais payés d'avance	**6 979**	34 443
	620 892	746 235
Immobilisations corporelles (note 5)	**3 170 665**	3 000 175
	3 791 557	3 746 410
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	**70 617**	46 724
Produits reportés	**85 600**	93 350
Dépôts de clés	**-**	14 920
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	**115 877**	73 673
Tranche renouvelable de la dette à long terme (note 7)	**1 199 109**	-
	1 471 203	228 667
Dette à long terme (note 7)	**243 577**	1 558 602
Apports reportés (note 8)	**8 000**	10 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	**569 733**	547 857
	2 292 513	2 345 126
ACTIF NET		
Non affecté	**1 499 044**	1 401 284
	3 791 557	3 746 410

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

MARINA DE SAUREL INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 31 octobre 2023

	2023	2022
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**97 760**	88 711
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**333 802**	288 277
	431 562	376 988
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Créances	**7 768**	(8 562)
Stocks	**(22 085)**	(39 416)
Subvention à recevoir	**(10 180)**	-
Frais payés d'avance	**27 464**	30 348
Créditeurs	**23 893**	25 502
Produits reportés	**(7 750)**	2 750
Dépôts de clés	**(14 920)**	1 760
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**435 752**	389 370
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(504 292)**	(699 731)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	**-**	300 300
Remboursement de la dette à long terme	**(73 712)**	(72 527)
Variation nette des apports reportés	**(2 000)**	(2 000)
Variation nette des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**21 876**	182 937
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(53 836)**	408 710
(Diminution) augmentation de l'encaisse	**(122 376)**	98 349
Encaisse au début de l'exercice	**611 542**	513 193
Encaisse à la fin de l'exercice	**489 166**	611 542

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Marina de Saurel Inc. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Cet organisme est également constitué comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempt d'impôt sur le revenu. Sa mission est d'exploiter un club nautique récréatif à Sorel-Tracy.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés des ventes de marchandises, de carburant, de la mise à l'eau, de mâtage et de vignettes sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les produits sont livrés ou que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés des cotisations des membres, des contributions des nouveaux membres et des contributions spéciales sont constatés sur la période couverte par le service.

Les produits tirés de la location de quais sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaicante de l'existence d'un accord entre les parties, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les produits provenant d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l’encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s’appliquent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	**Taux ou périodes**
Quais	Amortissement dégressif	10 %
Pavage	Amortissement dégressif	4 %
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Equipements	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Chapiteau	Amortissement dégressif	10 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans
Mât	Amortissement dégressif	10 %
Descente de bâteaux	Amortissement dégressif	10 %
Dragage	Amortissement linéaire	20 ans
Barrière magnétique	Amortissement dégressif	15 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations, destinés à couvrir les charges d'amortissement des exercices subséquents. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations afférentes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subventions

Les subventions relatives aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires, sont comptabilisées au résultat net au moment de l'octroi à titre de subvention, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certaine de s'être conformée, et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

3. CRÉANCES

	2023	2022
	$	$
Clients	**16 081**	1 724
Taxes de vente à recevoir de l'État	**-**	22 125
	16 081	23 849

4. STOCKS

	2023	2022
	$	$
Marchandises	**12 676**	9 317
Carburant	**85 810**	67 084
	98 486	76 401

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	$	**$**	$
Quais	3 129 214	1 395 812	**1 733 402**	1 439 341
Pavage	7 550	5 327	**2 223**	2 316
Mobilier de bureau	80 336	79 979	**357**	446
Equipements	534 180	457 851	**76 329**	93 170
Matériel informatique	115 785	83 788	**31 997**	12 450
Chapiteau	112 065	67 044	**45 021**	48 861
Améliorations locatives	47 641	28 584	**19 057**	28 585
Mât	7 000	4 471	**2 529**	2 810
Descente de bâteaux	77 965	47 575	**30 390**	33 767
Dragage	2 291 497	1 089 265	**1 202 232**	1 316 809
Barrière magnétique	32 833	5 705	**27 128**	21 620
	6 436 066	3 265 401	**3 170 665**	3 000 175

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
	$	$
Fournisseurs	**23 616**	35 991
Salaires à payer	**11 198**	10 733
Taxes de vente à remettre à l'État	**35 803**	-
	70 617	46 724

7. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
	$	$
Desjardins, d'un montant initial de 2 200 000 $, remboursable par versements mensuels de 8 784 $ incluant les intérêts calculés au taux de 4,03 %, renouvelable en octobre 2024, échéant en janvier 2040, garanti par les comptes clients, les équipements et les quais d'une valeur nette comptable de 1 844 870 $ ainsi que d'un cautionnement de la ville de Sorel-Tracy de 2 200 000 $ à titre gratuit [(a)]	**1 254 966**	1 308 658
Desjardins, d'un montant initial de 300 300 $, remboursable par versements mensuels de 1 668 $ plus les intérêts calculés au taux de 3,76 %, renouvelable en décembre 2026, échéant en décembre 2036, garanti par un cautionnement de la ville de Sorel-Tracy de 300 300 $ à titre gratuit [(a)]	**263 597**	283 617
Desjardins, d'un capital restant dû de 60 000 $, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 18 janvier 2024 [(b)]	**40 000**	40 000
	1 558 563	1 632 275
Tranche à court terme de la dette à long terme	**115 877**	73 673
Tranche à court terme de la dette à long terme renouvelable	**1 199 109**	-
	243 577	1 558 602

a) Selon l'entente, l'organisme doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 octobre 2023 l'organisme respecte ces clauses.

7. DETTE À LONG TERME (suite)

b) Si l'organisme ne rembourse pas le 40 000 $ ou ne présente pas de refinancement d'ici le 18 janvier 2024, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % payable mensuellement et le capital sera remboursable en totalité au plus tard le 31 décembre 2026. Étant raisonnablement certaine de rembourser le 40 000 $ d'ici le 18 janvier 2024, l'organisme a constaté 20 000 $ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt soit 10 000 $ au 31 octobre 2021 et 10 000 $ au 31 octobre 2020 à titre d'aide gouvernementale, présentée sous la rubrique "Subventions"

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	$
2024	115 877
2025	78 171
2026	80 558
2027	83 043
2028	85 630

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations externes de commanditaires, sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement des prochains exercices.

	2023	2022
	$	$
Commandites	**8 000**	10 000

	2023	2022
	$	$
Solde au début de l'exercice	**10 000**	12 000
Moins: montant constaté à titre de produit de l'exercice	**(2 000)**	(2 000)
Solde à la fin de l'exercice	**8 000**	10 000

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022
	$	$
Quais	**569 733**	547 857

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a versé à des membres de l'organisme des frais d'entretien pour 4 469 $ (2022, 1 037 $) et aucun loyer (2022, 1 800 $).

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange, qui représente le montant convenu entre les parties apparentées.

Également, au cours de l'exercice, l'organisme a versé à des membres de l'organisme pour l'achat de quais 1 181 $ (2022, 26 346 $) et 0 $ pour l'achat d'équipements (2022, 2 889 $). Ces opérations ont eu lieu en dehors du cours normal des activités et sont présentées à la valeur comptable.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En novembre 2023, un nouveau prêt de 300 000 $ a été consenti à la société pour l'acquisition de nouveaux quais en 2022-2023. Cet emprunt est remboursable par versements mensuels de 1 667 $ en capital plus les intérêts calculés au taux préférentiel majoré de 2 %, échéant en novembre 2038, garantie par un cautionnement de la ville de Sorel-Tracy pour un montant de 300 000 $.

En mai 2024, l'organisme procèdera à l'acquisition d'une nouvelle section de quai pour un montant de 90 000 $.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 octobre 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme, de ses fournisseurs, des salaires à payer, des produits reportés et des dépôts de clés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

	2023	2022
	$	$
Annexe A - Produits		
Marchandises et carburant	**915 536**	1 008 122
Contributions spéciales	**3 479**	4 175
Location de quais	**817 604**	768 142
Contributions nouveaux membres	**18 482**	16 960
Cotisations des membres	**42 251**	41 530
Mise à l'eau	**7 655**	10 231
Mâtage	**2 625**	3 325
Vignettes	**22 490**	2 814
Intérêts	**4 117**	2 257
Divers	**34 087**	7 411
Commandites	**14 225**	4 000
Apports reportés	**63 304**	60 873
	1 945 855	1 929 840
Annexe B - Subventions		
Subvention du gouvernement Fédéral - Ministère de l'emploi et dévelopement social du Canada	**4 231**	6 645